



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102125

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/09/2025 16H09 C:005360 I:11695
V/REF : 1027774
V/Email reçu le Jeudi 18/09/2025 a 16H09

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04354
IMMEUBLE : MARCY L'ETOILE -4354
493, AVENUE BOURGELAT
.
69280 MARCY L'ETOILE

Vaulx en Velin, le 28 Octobre 2025

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N493, AVENUE BOURGELAT - CONTACTER M FERRUT AU RDC TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE PORTE DE HALL ET
PENE HS SUR PORTE COUPE-FEU ACCES CAVE

Donneur d'ordre : Mme S MATHIEU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21/10 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA PORTE HALL D'ENTREE
REGLAGE ET GRAISSAGE DE LA PORTE
CONTROLE

INTERVENTION A PARTIR DE LA PORTE COUPE FEU ACCES CAVE
- FERME PORTE ARRACHE ET CELA A PROVOQUE LA DETERIORATION EN PARTIE
HAUTE DE LA PORTE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LGESTION Email envoyé le 22/10/25 a 21H20 Mme S MATHIEU

PREVOIR LE REMPLACEMENT COMPLET DE LA PORTE COUPE FEU ACCES CAVE AVEC
SON FERME PORTE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DT LGESTION Email envoyé le 14/10/25 a 16H49 Mme S MATHIEU

MALGRE DE MULTIPLES APPELS ET MESSAGES VOCAUX, NOUS NE PARVENONS PAS A
JOINDRE M.FERRUT/MME GRASSET
MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC LE LOCATAIRE ET NOUS INDIQUER LA SUITE
A DONNER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102125

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,48	56,48
2,00	MS00053-Reglage de porte de hall	2	51,35	102,70
TOTAL H.T.				159,18
T.V.A. a 10,00%				15,91
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>175,09</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1027774 du 18/09/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 850 699 du 18/09/2025
THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.
01-EE-2212-ENT-61563100
Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MR FERRUT Antoine
MME GRASSET Elodie
493 AVENUE BOURGELAT
69280 MARCY L ETOILE

Téléphone : 07.64.55.04.77

04354-00001-00002-00002 H / Type 3 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 16/01/2019

Délai

Date limite exécution : 03/10/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00053 Réglage de porte de hall ou porte extérieure compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions Pêne HS sur porte coupe-feu accès cave	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
Total H.T.				107,84	
Total TVA				10,79	
Total TTC				118,63	

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MATHIEU Stéphanie le 18/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **493 AVENUE BOURGELAT 69280 MARCY L ETOILE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **18/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1027774